HAL
open science

Les changements dans les pratiques de la ponctuation liés au développement de l'imprimerie à la fin du 15e siècle et au début du 16e siècle

Alexei Lavrentiev

To cite this version:

Alexei Lavrentiev. Les changements dans les pratiques de la ponctuation liés au développement de l'imprimerie à la fin du 15e siècle et au début du 16e siècle. Nathalie Dauvois;Jacques Dürrenmatt. La Ponctuation à la Renaissance, Classiques Garnier, pp.31-56, 2011, Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne. halshs-00758560

HAL Id: halshs-00758560

https://shs.hal.science/halshs-00758560v1

Submitted on 28 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les changements dans les pratiques de la ponctuation liés au développement de l'imprimerie à la fin du XVe et au début du XVIe siècle

Dans le présent article nous nous intéressons aux pratiques de la ponctuation dans les incunables et dans les livres du début du XVIe siècle français et à leurs rapports avec les pratiques de la ponctuation dans les manuscrits français médiévaux, d'une part, et, d'autre part, avec les règles formulées dans les traités de l'époque. Nous commencerons par une brève présentation du cadre méthodologique de notre analyse linguistique, avant de présenter un aperçu général des pratiques de la ponctuation dans les manuscrits français du XIIIe au XVe siècle et de procéder à une analyse détaillée de l'usage de la ponctuation dans les documents qui ont constitué notre corpus.

Cadre méthodologique

Le cadre méthodologique de notre analyse linguistique a été développé au cours de notre travail de thèse[1], les éléments principaux de ce cadre ont par ailleurs été exposés dans notre

[1] A. Lavrentiev, *Tendances de la ponctuation dans les manuscrits et incunables français en prose, du XIIIe au XVe siècle (thèse non publiée)*, Lyon, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines, 2009.

communication au colloque « Diachro II »[1]. Dans le présent article, nous ne le présenterons que d'une manière très concise.

Le premier indice permettant de caractériser l'usage de la ponctuation dans un texte du corpus est le *taux de ponctuation*. Il s'agit du nombre moyen de marques de ponctuation pour 100 mots du texte[2]. Nous nous intéressons ensuite à la fréquence relative des marques présentant différentes *formes* et à la répartition des marques selon leur *force*.

Les formes de marques de ponctuation les plus répandues dans les manuscrits français médiévaux sont le *point* (placé le plus souvent à la mi-hauteur de la ligne), la *barre oblique*, le *comma* (ou *punctus elevatus*, un point surmonté d'une virgule renversée). D'autres marques (comme le *punctus interrogativus*) peuvent apparaître dans certains manuscrits. L'emploi d'une majuscule au début d'une unité ponctuable constitue une marque de ponctuation même en l'absence d'un signe de ponctuation proprement dit.

La force de la ponctuation est déterminée par le contexte droit de la *frontière ponctuable*. La ponctuation est faible si un signe de ponctuation est suivi d'une lettre minuscule ; elle est forte si l'unité ponctuable suivante commence par une majuscule. La présence d'une lettrine ou un saut de ligne constituent une ponctuation « extra-forte ». Dans certains manuscrits, on trouve en outre de « grandes minuscules », et on peut ainsi parler d'une ponctuation « moyenne ».

Après une analyse générale de la fréquence relative des différentes marques de ponctuation, nous procédons à une analyse plus fine des *unités ponctuables*. L'unité ponctuable est le plus petit segment textuel susceptible d'être délimité à gauche et/ou à droite par une marque de ponctuation. Une marque de ponctuation

---

[1] A. Lavrentiev, « Pour une méthodologie d'étude de la ponctuation médiévale basée sur une approche typologique », in *Études sur le changement linguistique en français, Communications du colloque « Diachro 2 »,* Paris, ENS, 15-17 janvier 2004, édit. B. Combettes et Ch. Marchello-Nizia, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2007, p. 191-204.

[2] Nous utiliserons donc, pour commodité de notation, le symbole de pourcentage lorsque nous indiquerons les chiffres correspondant à ce taux.

effective peut être présente ou absente à une frontière entre des unités ponctuables (autrement dit, à une *frontière ponctuable*).

L'inventaire précis des types d'unités ponctuables est établi premièrement d'une manière hypothético-déductive (d'après les grammaires normatives et les recherches publiées sur la ponctuation médiévale) et ensuite ajusté au cours de l'annotation du corpus jusqu'à ce que les occurrences des marques de ponctuation « en dehors » des frontières ponctuables deviennent exceptionnelles. La structure syntaxique formelle, ainsi que les facteurs énonciatifs, sémantiques et pragmatiques sont pris en compte dans la définition des types d'unités ponctuables.

Nous avons ainsi distingué les frontières ponctuables liées aux grandes articulations du texte (chapitres, épisodes, titres, etc.), aux changements de plan énonciatif (passages au discours direct) et aux différentes structures syntaxiques (propositions autonomes ou ayant des éléments communs, propositions subordonnées, syntagmes coordonnés et syntagmes particuliers à l'intérieur d'une proposition). Ces frontières sont systématiquement repérées et annotées dans les textes de notre corpus, et nous étudions l'usage des marques de ponctuation (la présence ou l'absence d'une marque quelconque, sa *forme* et sa *force*, le cas échéant) à chaque type de frontière. À l'issue de cette analyse, nous pouvons conclure quels sont les types de frontières ponctuables les plus fréquemment ponctués dans un texte donné, ce qui nous permet d'établir une certaine typologie des pratiques de la ponctuation et de confronter ces pratiques aux règles formulées dans les traités de l'époque.

Règles de ponctuation d'après les traités du XVe et du XVIe siècle

Compendiosus de arte punctandi dialogus de Johanne Lapide (1471)

Même si plusieurs grammairiens et philosophes du Moyen Âge ont écrit quelques lignes sur la ponctuation dans leurs différents ouvrages[1], c'est à un humaniste italien, Gasparin de Bergame (ou Gasparino Barzizza, ca. 1370 – 1431) que l'on doit le premier traité depuis l'Antiquité consacré spécialement à la ponctuation (*Doctrina ponctandi*). Ce texte n'a malheureusement jamais été publié et n'est accessible à la communauté scientifique que grâce au résumé qu'en a fait G. Ouy[2].

En France, les travaux de Barzizza étaient bien connus des premiers imprimeurs de la Sorbonne, Guillaume Fichet et Jean Heynlin (Lapide). Les *Epistolae* de Barzizza et son traité l'*Orthographia* sont les deux premiers livres sortis des presses de la Sorbonne à la fin de l'année 1470 et dans les premiers jours de 1471 respectivement[3]. La *Doctrina punctandi* n'a pas été imprimée, mais un petit *Compendiosus de arte punctandi dialogus* (4 pages in 4°) a été ajouté à la fin de son *Orthographia*. Ce texte est traditionnellement attribué à Heynlin, même s'il n'est pas exclu qu'il ait été conçu par Fichet et que la part de Heynlin puisse se

---

[1] M. Hubert, « Corpus stigmatologicum minus », *Bulletin du Cange, Archivum latinitatis Medii Ævi,* 37, 1970, p. 5-171.

[2] G. Ouy, « Orthographe et ponctuation dans les premiers manuscrits autographes des humanistes français des XIVe et XVe siècles », in *Grafia e interpunzione del latino nel medioevo, Seminare internazionale, Roma, 27-29 septembre 1984*, édit. A. Marierù, Roma, Edizioni dell'Ateneo, 1987, p. 182-187. — Le résumé de G. Ouy se base sur le texte du manuscrit Paris, BnF, lat. 8731, f° 35-40.

[3] J. Veyrin-Forrer *La Lettre et le texte, Trente années de recherches sur l'histoire du livre*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1987, p. 173.

réduire à une adaptation[1]. Faute de preuve irréfutable, nous nous tenons néanmoins à l'attribution traditionnelle.

Le fait que les premiers imprimeurs français se soient intéressés de près à la ponctuation n'est pas dû au hasard. Comme tous les humanistes, ils cherchaient à parfaire la clarté de l'expression écrite. L'introduction de l'imprimerie se présentait en effet comme une excellente occasion de mettre de l'ordre dans les pratiques médiévales, considérées comme plutôt « anarchiques » en matière de ponctuation. Le succès que le *Dialogus* a connu à la fin du XVe siècle[2] témoigne de l'intérêt que le problème de la ponctuation suscitait à l'époque.

Comme son titre l'indique, le traité se présente sous la forme d'un dialogue entre un élève et son maître qui explique la forme et la fonction des signes de ponctuation. La fonction des signes de ponctuation est triple : ils séparent les unités du discours (*disiugendas lectionis partes separant*), permettent au locuteur de respirer ou reprendre son souffle (*pronuntiantis spiritum recreant*) et aux auditeurs de saisir le sens de l'énoncé (*auditoribus orationis senso distinguunt*). La ponctuation est donc perçue comme un outil d'aide à la lecture, mais sa fonction primaire consiste à structurer le discours et à bien en exprimer le sens.

Le Maître du *Dialogue* présente, tour à tour, la *virgula* (petite barre oblique située au bas d'une ligne), le *comma* (point avec une petite barre oblique au-dessus), le *colon* (point tout simplement) et le *periodus* (point avec une barre oblique ou une virgule au-dessous). La liste comprend également le *punctus interrogativus* (point surmonté d'une virgule renversée), les *parenthesis* (parenthèses rondes), le *gemipunctus* (deux points successifs disposés horizontalement) et le *semipunctus* (petite barre oblique située vers le haut d'une ligne).

La virgule est utilisée après les expressions sans verbe et incomplètes (*ponitur post dictiones verbo ac perfectione carentes*), ce qui

---

[1] E. Beltran, « Un traité inconnu de Guillaume Fichet sur la ponctuation », *Scriptorium,* vol. 39, n° 2, 1985, p. 284-291.

[2] Ce texte a été réédité à plusieurs reprises à Lyon et à Bâle entre 1478 et 1488, comme en témoigne le catalogue de la BnF.

correspond aux « syntagmes non propositionnels » dans notre système de classement d'unités ponctuables. Dans la prononciation (évoquée tout à la fin du dialogue) la virgule doit être représentée par une très courte pause. Le comma est utilisé après les expressions dotées d'un verbe mais dépourvues de « complétude » (*post dictiones habentes verbum .' sed perfectionis expertes*), ce qui correspond dans notre terminologie aux frontières « subordonnée/principale » et aux « propositions ayant des éléments communs ». Dans la prononciation, elle correspond à une pause plus longue et à une « intonation suspendue » (*cum suspensa tamen voce*). Le colon marque la fin d'une expression dotée du verbe et de la « perfection » du sens, ce qui peut être interprété comme une « phrase » (ou une « proposition autonome » dans notre terminologie). Aucune indication n'est donnée quant aux conditions d'emploi du *periodus*. Dans le texte du traité, il n'est utilisé qu'à la fin du dialogue (devant *Amen*), ce qui fait supposer qu'il est perçu comme une marque de « fin de section ». Les consignes de prononciation sont les mêmes pour le colon et pour le *periodus* : respecter une longue pause (*prolixius intervallum desiderant*). L'usage du point d'interrogation n'est pas expliqué, mais il doit être facile à déduire du nom de la marque et de l'exemple cité.

Les parenthèses servent à marquer une expression insérée dans une structure commencée et non encore terminée (*ab incepta clausula nondum perfecta clauditur*). Cela correspond aux structures que nous analysons comme des incises, incidentes ou précisions non propositionnelles.

Avant de présenter les deux autres marques, le Maître du Dialogue précise que celles-ci ne servent pas à séparer les structures syntaxiques (*clausulas non recipiunt*). On dirait qu'elles relèvent de la ponctuation « du niveau lexical », si l'on adopte la théorie des trois niveaux de la ponctuation[1].

---

[1] C. Tournier, Histoire des idées sur la ponctuation des débuts de l'imprimerie à nos jours », *Langue française,* 45, 1980, p. 28-40.

Le *gemipunctus* sert à « mettre en valeur » les noms de personnes, de lieux ou de titres de noblesse. Il joue donc le même rôle que la majuscule du nom propre dans le système actuel. On peut également le rapprocher des points utilisés dans les manuscrits devant et après les chiffres et certaines abréviations.

Le *semipunctus*, enfin, est une marque de coupure de mots en fin de ligne.

Le système de ponctuation décrit dans le *Compendiosus dialogus* est donc orienté vers l'expression du sens du discours et s'interprète facilement en termes de structures syntaxiques. Les pauses et l'intonation évoquées à la fin ne sont que des marques utilisées dans un autre médium de communication linguistique pour remplir les mêmes fonctions.

De la punctuation de la langue françoise d'Estienne Dolet (1540)

Une nouvelle étape dans la théorisation sur la ponctuation et une vraie rupture dans les pratiques sont liées à l'activité d'Estienne Dolet (1509 – 1546) qui a publié son célèbre traité *De la punctuation de la langue francoise* en 1540 à Lyon. Nous avons intégré dans notre corpus un fragment d'un autre traité de Dolet (*La maniere de bien traduire...*) publié dans le même ouvrage et nous analyserons plus loin la façon dont Dolet applique dans la pratique ses propres consignes.

Le traité de Dolet sur la ponctuation est très connu et souvent cité dans des ouvrages normatifs jusqu'à nos jours. Plusieurs facsimilés de l'édition originale ont été publiés au XXe siècle et une copie numérique de cet ouvrage est accessible dans la bibliothèque numérique Gallica[1]. Nous pouvons donc nous limiter ici à un résumé très bref de la théorie de Dolet en insistant sur l'interprétation linguistique des règles qu'il propose.

L'inventaire des marques utilisées par Dolet se rapproche de celui dont dispose la typographie moderne. La première marque

[1] http://gallica.bnf.fr/.

qu'il mentionne, la virgule (ou *poinct à queue*), a la forme de la virgule moderne. La deuxième marque est celle qu'on appellerait aujourd'hui « deux-points ». Dolet cite le nom grec *comma* et dit que « les Latins ne luy ont baillé aultre nom »[1], le terme de *punctus elevatus* ne lui était donc pas connu. La troisième marque est le point (ou *poinct rond*). Dolet remarque que la différence d'« effet » entre le point et le comma est minime, « sinon que l'ung (qui est comma) tient le sens en partie suspens, Et l'aultre (qui est le colon) conclud la sentence »[2]. La quatrième marque est le *point d'interrogation*, la cinquième est le *point admiratif* (point d'exclamation dans la terminologie moderne). Cette dernière marque est une innovation. Inventée par les humanistes italiens au XIVe siècle, elle n'apparaît en France que dans les imprimés du milieu du XVIe siècle[3]. La dernière marque présentée est une paire de parenthèses qui servent, comme c'était déjà le cas dans le *Dialogue* de Heynlin, à introduire des incises et des incidentes (notamment des gloses).

L'usage des marques est illustré par des exemples concrets. Dolet reprend la notion de *période* (ou de *clausule*) des grammaires grecques et latines, sans la définir précisément. La période[4] est délimitée par des ponctuations fortes (point ou point d'interrogation suivi d'une majuscule). Elle doit constituer un sens complet et ne doit avoir que deux ou trois membres (ou *sentences*, qui sont à notre sens des propositions), car « si par sa longueur il excede l'alaine de l'homme, il est uicieux »[5]. C'est en effet la seule indication « phonétique » dans le traité de Dolet, qui est de façon générale très « syntaxique ». Même s'il ne recourt pas toujours à des termes grammaticaux dans ses explications, son usage est très fortement déterminé par les structures formelles et peut même être qualifié de « mécanique ». Par exemple, il ponctue très

---

1 E. Dolet, *De la punctuation de la langue françoise*, Lyon, 1540, p. 18.

2 *Ibid.*

3 M. B. Parkes, *Pause and effect: an introduction to the history of punctuation in the West*, Aldershot, Scolar Press, 1992, p. 49.

4 Pour Dolet, ce substantif est masculin (sous l'influence du latin *periodus*). Nous respecterons la norme moderne, sauf dans les citations de Dolet.

5 E. Dolet, *Op. cit.*, p. 19.

régulièrement les subordonnées et les syntagmes coordonnés et juxtaposés même si ceux-ci sont très courts et très étroitement liés à leur entourage.

Nous verrons plus bas dans quelle mesure la pratique de Dolet correspond à ses propres principes théoriques et à quel point elle s'oppose aux pratiques des manuscrits médiévaux et des imprimés plus anciens.

Tendances de la ponctuation dans les manuscrits français du XIIIe au XVe siècle

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus sur un corpus de transcriptions d'échantillons de 24 manuscrits français en prose, du XIIIe au XVe siècle (500 à 2000 mots environ, soit 26 000 mots au total)[1].

Dans les manuscrits du XIIIe et du XIVe siècle, trois groupes se forment selon le taux de ponctuation général. Les plus nombreux (7 au total) sont les manuscrits où ce taux se situe entre 7 et 10%. Dans 4 manuscrits, le taux de ponctuation est nettement plus bas (entre 3 et 5%). Deux manuscrits, enfin, présentent un taux de ponctuation exceptionnellement élevé, entre 12 et 13%. Au XVe siècle, la majorité des manuscrits présente un taux de ponctuation qui varie entre 4,5 et 7,5% et est donc nettement moins élevé que la moyenne de la période antérieure. On peut être tenté de conclure que la variation du taux de ponctuation baisse au cours du XVe siècle et que la normalisation qui viendra avec la typographie commence à « se préparer » déjà. Bien entendu, une

[1] La description des sources du corpus et les dimensions précises des échantillons sont accessibles sur le site de la Base de Français Médiéval : http://bfm.ens-lsh.fr/article.php3?id_article=177.

telle hypothèse ne pourra être confirmée que sur un corpus beaucoup plus important et représentatif.

En ce qui concerne la répartition entre les ponctuations forte et faible, deux manuscrits s'opposent clairement au reste du corpus : *Les Chroniques* de Jean Froissart (Vatican, Reg. lat. 869, début du XVe siècle) avec son usage presque exclusif (95%) de la ponctuation faible et *Le Saint Voyage de Jherusalem* d'Ogier d'Anglure (Paris, BnF, fr. 15217, deuxième moitié du XVe siècle), où, au contraire, c'est la ponctuation forte (majuscule seule le plus souvent) qui est utilisée dans 99% des occurrences.

Le reste du corpus des manuscrits se divise en trois groupes de dimensions comparables. Le plus important est composé de 10 manuscrits avec un usage équilibré de la ponctuation forte et faible. La proportion de chacune des forces de ponctuation y varie de 40 à 60% environ. Dans 7 manuscrits sur 10, la ponctuation faible est légèrement plus fréquente que la forte. Sept autres manuscrits, enfin, forment un deuxième groupe, caractérisé par la dominance de la ponctuation forte (entre 69 et 81% des marques de ponctuation). Cinq des sept manuscrits de ce groupe datent du XVe siècle. La dominance de la ponctuation forte s'explique en partie par l'usage fréquent de la majuscule seule dans la plupart de ces manuscrits.

Le troisième groupe est composé de 4 manuscrits où la ponctuation faible est dominante avec entre 66 et 80% des occurrences des marques de ponctuation.

Dans la majorité des textes du corpus, on constate une nette dominance d'une seule forme de marque : pour 14 manuscrits, il s'agit du point, pour 3 manuscrits, de la barre oblique et pour un manuscrit, de la majuscule seule. Le point et la barre oblique s'utilisent dans ces cas aussi bien dans la ponctuation forte que dans la ponctuation faible. En même temps, une autre forme de marque de ponctuation apparait, au moins occasionnellement, dans chaque extrait. Dans deux manuscrits, plusieurs signes de ponctuation sont utilisés avec une fréquence comparable. Enfin,

dans quatre manuscrits, l'usage d'un signe de ponctuation est concurrencé par celui de la majuscule seule.

Les données dont nous disposons ne permettent pas d'affirmer qu'une forme particulière de marque « se spécialise » dans une fonction donnée dans les manuscrits médiévaux français : les différentes marques sont le plus souvent polyvalentes et interchangeables, à l'exception des marques spécifiques et peu fréquentes, comme le *punctus interrogativus*.

En ce qui concerne l'usage des marques de ponctuation selon les types de « frontières ponctuables », ce sont les frontières entre propositions autonomes qui sont les plus favorables à la ponctuation. Dans certains textes, elles sont ponctuées dans plus de 90% des cas. Dans les manuscrits les moins ponctués, les frontières de ce type attirent la majorité des occurrences des marques de ponctuation. Le choix entre la ponctuation forte ou faible dépend de la répartition globale de ces forces de ponctuation dans le texte, mais quoi qu'il en soit, les chances de rencontrer une ponctuation forte à ce type de frontières sont plus élevées qu'ailleurs.

Les facteurs supplémentaires permettant d'expliquer l'emploi ou non d'une marque à un endroit donné sont divers. Ils incluent la complexité de la construction (nombre de subordonnées, de divers éléments coordonnés, etc.), la distance de la ponctuation forte précédente, l'importance de l'information véhiculée, etc.

Les frontières entre propositions possédant des éléments communs sont moins fréquentes que celles de propositions autonomes. Dans les textes où le nombre d'occurrences est relativement important, on voit une nette baisse du taux de ponctuation par rapport aux propositions indépendantes. Les frontières entre propositions subordonnées et principales sont, elles aussi, nettement moins souvent ponctuées que les frontières entre propositions indépendantes. Le taux d'absence de ponctuation à ce type de frontière est légèrement supérieur par rapport aux frontières entre propositions avec des éléments communs (84% contre 62% respectivement sur l'ensemble du

corpus). Il convient dans tous les cas d'observer une grande prudence dans l'interprétation de ces données quantitatives, car le nombre d'occurrences de frontières entre propositions avec des éléments communs n'est pas élevé (moins de 10 pour certains textes), ce qui augmente considérablement la marge d'erreur.

Les frontières de syntagmes coordonnés ou juxtaposés à l'intérieur d'une proposition sont de façon générale peu ponctuées. Le taux moyen d'absence de ponctuation y atteint les 80% sur l'ensemble du corpus. En réalité, la situation varie considérablement selon les textes. Dans 6 manuscrits, l'absence de ponctuation est quasi-systématique (plus de 93% des cas). Le taux relativement élevé (entre 30% et 40%) des occurrences ponctuées dans certains manuscrits s'explique également par la présence d'énumérations plus ou moins longues. La ponctuation forte apparait dans les cas où il s'agit d'énumération de noms propres de personnes, de noms géographiques ou de termes importants.

Les frontières de syntagmes particuliers à l'intérieur de la proposition ne sont que très rarement ponctuées. Six textes seulement de notre corpus présentent plus de 5 occurrences ponctuées, toutes les sous-catégories de ce type confondues.

Même si notre corpus est trop restreint pour qu'on puisse procéder à des généralisations plus ou moins significatives, l'analyse des quatre catégories de frontières ponctuables suffisamment représentées (propositions autonomes, propositions avec des éléments communs, propositions principale/subordonnée et syntagmes coordonnés ou énumérés) permet de voir une nette différence entre les propositions autonomes et les trois autres catégories où l'absence de ponctuation se présente comme une tendance dominante dans la majorité des textes du corpus. Les facteurs qui peuvent déclencher l'emploi d'une ponctuation sont différents pour chaque catégorie, mais le taux global ne varie pas beaucoup entre les trois catégories en fin de compte.

Ponctuation dans l'incunable *La Mort au roy Artus* (1488)

Ce bel incunable *in-folio* contient la deuxième partie du « cycle de *Lancelot – Graal* », soit les romans *Lancelot du lac*, *La Quête du saint Graal* et *La Mort au roy artus*. Ce dernier roman, dont nous avons tiré un extrait à étudier, y occupe les pages 357 à 462. La date d'achèvement de l'impression est précisée à la dernière page : le 16 septembre 1488. L'exemplaire que nous avons utilisé dans notre travail est conservé à la BnF (Rés. Y2 47).

L'extrait que nous avons transcrit et annoté pour notre corpus se situe à la dixième page du roman. Nous utiliserons le sigle *artu1488* pour nous y référer par la suite. Il contient 595 occurrences-mots. Avec ses 28 occurrences de ponctuation faible et 17 occurrences de ponctuation forte, le taux de ponctuation y atteint 7,6%. L'extrait dépouillé présente des occurrences de la barre oblique (19 occurrences, toujours suivies d'une minuscule), du deux-points (11 occurrences, toujours suivies d'une minuscule), du point (12 occurrences suivies d'une majuscule et 1 suivie d'une minuscule) et de la majuscule seule (5 occurrences). On voit donc une nette tendance à la spécialisation des marques selon la force de la ponctuation.

Nous disposons par ailleurs pour cet incunable de certaines données issues d'un extrait beaucoup plus important (25 000 occurrences-mots environ), non annoté et transcrit d'une façon simplifiée. Dans cet extrait, le taux général de la ponctuation s'élève à 6,9% (sans tenir compte des majuscules seules, qui pourraient augmenter le taux de quelques dixièmes de pour cent). Dans cet échantillon plus représentatif, le point apparait comme la marque la plus fréquente (avec 750 occurrences), suivi de la barre oblique (537 occurrences) et du deux-points (435 occurrences). La tendance à la spécialisation des marques se confirme, même si elle semble plus nuancée ici que dans l'échantillon de 595 mots. Le point est utilisé dans la ponctuation faible dans 3,6% des

occurrences (soit 27 sur 750), tandis que le deux-points apparait dans la ponctuation forte dans 8,7% des occurrences (38 sur 435). En revanche, l'usage de la barre oblique semble réservé exclusivement à la ponctuation faible.

Notre grand extrait permet par ailleurs de constater des phénomènes de basses fréquences invisibles sur le petit échantillon. Il s'agit par exemple de l'emploi du comma « droit », dont nous avons relevé 3 occurrences, comme dans l'exemple suivant :

> ie vueil fist il et commande que vous y alliez et que parties le matin et ie demouray ⁄ mais deuant que vous reueniez ie seray tout guery se dieu plaist (f° 359).

Toutes ces occurrences (dont deux se trouvent à l'intérieur du discours direct) surviennent dans des contextes très similaires à ceux où on pouvait rencontrer le comma dans les manuscrits du XIIIe et du XIVe siècle. Ce qui frappe ici, c'est l'extrême rareté de cette marque. Nous n'avons trouvé aucune condition linguistique ou textuelle qui explique l'emploi du comma dans ces occurrences et son absence ailleurs. La seule hypothèse que nous puissions proposer est que ce caractère s'était glissé dans la casse de l'imprimeur et mélangé avec un autre caractère de ponctuation, sans doute la barre oblique. Le compositeur ne faisait pas de différence entre la barre oblique et le comma, il utilisait donc ce dernier caractère quand il lui « tombait sous la main » à la place de la barre oblique.

Il convient de souligner que les phénomènes introuvables dans l'extrait restreint sont rares et n'occupent qu'une place très périphérique dans l'ensemble du système graphique. Les tendances générales qu'on peut essayer de dégager à partir d'un échantillon restreint se confirment sur l'extrait élargi, même si certaines fréquences relatives peuvent varier.

L'extrait dépouillé contient un nombre important de passages au discours direct qui sont apparemment ponctués d'une façon très

cohérente. Le début et la fin d'un discours direct, ainsi que le changement de locuteur sont toujours marqués par une ponctuation forte (12 occurrences au total). Les incises, en revanche, ne sont jamais ponctuées (19 occurrences). On voit donc ici l'aboutissement logique des tendances déjà perceptibles dans les manuscrits.

On constate par ailleurs que dans 5 cas sur 12 la ponctuation utilisée pour le marquage du discours direct est la majuscule seule.

Les limites de propositions autonomes sont ponctuées presque régulièrement : une seule occurrence (sur 18) échappe à cette règle :

> si ne pourriez vous auenir a moy en nulle maniere car i'ayme par amours vng cheualier (f° 366).

En regardant attentivement l'original, on s'aperçoit que l'espace blanc devant *car* est plus long qu'entre les autres mots de la même ligne. On peut supposer qu'une marque de ponctuation avait été prévue à cet endroit et qu'elle a été effacée, ou bien qu'elle n'a pu être imprimée suite à un problème matériel.

La ponctuation faible est plus fréquente dans cette position que la ponctuation forte. Même si nous disposons de trop peu d'occurrences pour pouvoir rechercher des corrélations entre la force de la ponctuation et les différents facteurs qui jouent à ce niveau de frontière syntaxique, nous pouvons néanmoins constater que toutes les occurrences de la ponctuation forte sont suivies de la conjonction *et*. Dans 4 cas sur 5, cette conjonction est suivie d'un connecteur temporel ou causal (*quant, lors, pour ce*) qui marque une frontière importante dans la narration ou dans l'argumentation :

> car se dieu m'aist il n'est pas mains bon cheualier que vous ne mains beau ne mains prise d'armes . Et pour ce vous dis ie que ce seroit peine perdue de moy prier d'amours / (f° 366).

Dans les deux exemples cités la ponctuation forte marque une limite entre deux constructions syntaxiques complexes (on dirait 'phrases' s'il s'agissait du français moderne) impliquant des propositions subordonnées et principales.

Parmi les occurrences de la ponctuation faible, nous avons 5 cas d'usage de la conjonction *et* (dans des constructions apparemment moins complexes que celles où on trouve des majuscules), 5 emplois de *car*, une occurrence de la conjonction *mais* et une occurrence sans connecteur lexical.

Notons que l'extrait dépouillé contient 4 occurrences d'énoncés interrogatifs, dont deux précèdent immédiatement un changement de locuteur (qui implique la ponctuation forte) et une est suivie d'une incise, puis d'une autre interrogation :

> il m'en peseroit plus pour vous que pour autre chose Pour moy dist il damoiselle pourquoy vous en peseroit il . (f° 366).

L'absence de ponctuation après la première séquence interrogative peut s'expliquer par le fait que la modalité ne change pas ensuite et que les incises ne sont jamais séparées du discours direct auquel elles se rattachent.

De toute évidence, l'imprimeur de ce texte ne connaissait pas l'usage d'un signe de ponctuation spécial réservé à l'interrogation (aucune occurrence même dans l'extrait élargi), tandis qu'une telle marque existait dans les manuscrits au XIIIe siècle déjà, même si son usage n'a jamais été systématique.

Revenons à présent à la ponctuation entre propositions autonomes. Les 5 occurrences de car sont toutes précédées d'une barre oblique. Nous avons pourtant vu que dans beaucoup de manuscrits ce connecteur était associé plutôt à la ponctuation forte. L'emploi de la ponctuation faible dans *artu1488* peut être une trace du changement de la relation syntaxique exprimée par ce connecteur. Si dans les manuscrits où *car* est associé à la ponctuation forte on peut parler du marquage d'une frontière

logique importante et de l'autonomie des deux propositions (relation de parataxe), la ponctuation faible peut servir à souligner le lien de causalité, et la relation syntaxique peut se rapprocher de l'hypotaxe.

Les données de l'extrait élargi permettent de faire une seconde observation intéressante concernant l'usage de la ponctuation en lien avec la conjonction *car*. 31 des 39 occurrences de cette conjonction sont précédées du deux-points sur les trois premières pages du roman. Sur les trois pages suivantes, c'est la barre oblique qui domine avec 32 occurrences sur 54. Il s'agit donc d'un changement net dans l'usage de la ponctuation dans des conditions syntaxiques qui restent stables. Les raisons de ce changement sont sans doute extralinguistiques : changement de compositeur ou manque de caractères dans une caisse.

Les propositions ayant un élément commun sont fort peu nombreuses dans l'extrait dépouillé : 8 occurrences au total, dont 5 avec une ponctuation faible et 3 sans ponctuation. Les cas d'absence de ponctuation concernent la coordination de propositions courtes à sujet commun, tandis que la ponctuation sépare des propositions dotées de circonstants ou d'autres éléments qui les rendent plus complexes.

La ponctuation entre les propositions subordonnées et principales est variable. La ponctuation est absente dans près de trois quarts des cas (35 occurrences sur 47), et une ponctuation faible est utilisée ailleurs. Dans 9 cas sur 12, la marque utilisée est le deux-points. Il est difficile de dire si l'explication de ce fait est purement extralinguistique (comme le passage du deux-points à la barre oblique devant *car*) ou si on a affaire ici à une spécialisation de ce signe dans le marquage des relations d'hypotaxe. Dans toutes les sous-catégories de la subordination, l'absence de ponctuation domine nettement. La seule exception est la frontière entre une subordonnée circonstancielle et sa principale postposée, où le nombre d'occurrences avec ou sans ponctuation est égal (*cf.* deux constructions très similaires qui se succèdent dans l'exemple suivant) :

> Et quant il vint la il trouua messire gauuain et ses compaignons qui la se deduisoient . Et quant ilz le veirent venir : ilz se leuerent au deuant de lui / (f° 366).

Les syntagmes coordonnés à l'intérieur de propositions sont rares dans l'extrait dépouillé. Une seule occurrence sur 7 est ponctuée (devant *ou l'un d'eulx*) :

> ie pourroie bien faire mourir les ii. plus preudhommes du monde : ou l'un d'eulx / (f° 366).

On voit qu'il ne s'agit pas d'une simple coordination avec la conjonction *et*, mais d'une précision dans le cadre d'un discours argumentatif. On peut penser que la ponctuation correspond ici à une pause rhétorique dans le discours oral du personnage.

L'extrait analysé ne contient aucune occurrence de ponctuation servant à démarquer des syntagmes particuliers à l'intérieur d'une proposition.

L'incunable *artu1488* présente un système de ponctuation novateur à plusieurs égards par rapport aux pratiques que nous avons constatées dans les manuscrits étudiés jusqu'à présent. L'usage régulier de trois marques distinctes avec une nette spécialisation dans la force de la ponctuation, la régularité de la ponctuation dans le discours direct et l'absence de ponctuation à l'intérieur des propositions sont des traits caractéristiques qui se stabiliseront dans l'avenir pour former le système des règles modernes. Par d'autres aspects, la ponctuation de *artu1488* reste cependant proche de celle des manuscrits. Il s'agit notamment de l'absence de norme soigneusement respectée et de la possibilité de variation à presque tous les niveaux. Les conditions matérielles de l'imprimerie constituent un nouveau facteur, dont il convient de tenir compte dans l'analyse de la ponctuation.

Ponctuation dans *L'Image du monde* (en prose)

L'Image du monde est une sorte d'encyclopédie médiévale qui traite sous une forme accessible à un large public des questions de théologie, d'astronomie, de géographie, etc. Le texte a vraisemblablement été composé au milieu du XIIIe siècle par un certain Gossouin. Il existe au moins deux versions versifiées et une version en prose de ce texte, qui a connu un grand succès à la fin du Moyen Âge. Ce texte nous intéresse, puisqu'il permet d'observer les pratiques de la ponctuation dans des ouvrages non littéraires et d'étudier l'évolution de ces pratiques au sein d'une même famille d'imprimeurs à une trentaine d'années d'intervalle.

Incunable de Jean Trepperel (Paris, entre 1492 et 1498)

Cette édition de *L'Image du monde* fait partie des premières réalisations de l'imprimeur-libraire parisien Jean Trepperel qui a exercé son activité de 1492 jusqu'à sa mort en 1511. La date précise de l'impression n'est pas indiquée, mais elle est vraisemblablement antérieure à 1498. Nous avons par commodité choisi la date moyenne de 1495 pour forger l'identifiant de ce texte dans notre corpus (*im1495*) que nous utiliserons désormais pour nous y référer. Cet imprimeur était « spécialisé » dans la production d'ouvrages « populaires » (calendriers, récits d'événements politiques, mais aussi des romans de chevalerie, mystères, facéties)[1].

Nous avons travaillé sur l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France (Rés. D. 4722). L'extrait que nous avons dépouillé de façon approfondie se situe au folio 2 (recto et verso) et comporte 576 occurrences-mots.

---

[1] S. Öhlund-Rambaud, « L'atelier de Jean Trepperel, imprimeur-libraire parisien (1492-1511) », in *Patrons, authors and workshop,* édit. G. Croenen et P. Ainsworth, Louvain, Paris, Dudley (Mass.), Peeters, 2006, p. 124.

Nous disposons par ailleurs pour ce texte de données supplémentaires issues d'une transcription simplifiée sans étiquetage linguistique. Cette transcription est composée de deux extraits pris au début et au milieu du texte et comporte au total environ 10 750 occurrences-mots.

Le taux général de ponctuation n'atteint que 4,3% dans l'extrait annoté, tandis qu'il monte à 5,0% en moyenne dans la transcription élargie.

Le point est la marque de ponctuation largement dominante dans ce texte avec 459 occurrences dans l'échantillon élargi (contre une centaine d'occurrences de la majuscule seule, 33 occurrences de la barre oblique et 18 occurrences du deux-points).

La ponctuation faible est nettement plus fréquente que la ponctuation forte (366 occurrences contre 237, soit 60%). La barre oblique est utilisée uniquement dans la ponctuation faible. En ce qui concerne le point, il est suivi d'une majuscule dans près de 29% des cas (soit 132 occurrences sur 459), tandis que la barre oblique l'est dans 5 occurrences sur 18.

L'extrait dépouillé ne contient aucun passage au discours direct. La frontière syntaxique la plus ponctuée est sans surprise celle de propositions autonomes. On y trouve une marque de ponctuation dans un peu plus de 50% des cas (soit 20 occurrences sur 38). Dans cette position, la ponctuation forte est utilisée dans 9 occurrences sur 20.

On peut constater que la majorité des occurrences ponctuées (14 sur 21 au total et 9 sur 9 pour la ponctuation forte) concernent les frontières accompagnées d'un changement de sujet nominal. En revanche, les propositions avec un sujet pronominal ne sont ponctuées que dans 6 cas sur 22.

La ponctuation faible peut être employée même si la division logique entre les deux propositions semble importante, comme c'est le cas devant *dieu* dans l'exemple suivant :

> Car de tant que le mal est plus noir et obscur de tant a il plus de douleur et amurtume en enfer auec les dyables .

> dieu peult tout faire et tout defaire sans en riens muer en soy en quelque maniere que ce soit : (f° 2 v°).

Notons que dans la version de *L'Image du monde* représentée par le manuscrit BnF, fr. 574, une ponctuation extra-forte (point suivi d'une initiale en couleur) est utilisée dans le même contexte.

Les propositions possédant des éléments communs sont relativement nombreuses dans l'extrait dépouillé, et la tendance dans ce cas est nettement à l'absence de ponctuation (14 occurrences sur 16). Les limites entre les propositions principales et subordonnées ne sont ponctuées que dans deux cas sur 36. La ponctuation entre syntagmes coordonnés est également rare dans ce texte : 3 occurrences ponctuées seulement sur 38 frontières de ce type.

L'analyse de la ponctuation dans *im1495a* nous mène à la conclusion que cet incunable est plus proche dans ses pratiques de la ponctuation des manuscrits « peu soignés » du XVe siècle que de celles des premiers livres (en latin) de l'atelier de la Sorbonne et de *artu1488*. Une seule marque de ponctuation (le point) est nettement majoritaire, et elle est utilisée pour la ponctuation faible aussi bien que pour la ponctuation forte. La ponctuation est rare en dehors des frontières de propositions indépendantes, et même dans cette position la moitié seulement des occurrences sont ponctuées.

Imprimé de Jean Janot (Paris, vers 1522)

Cette nouvelle édition de *L'Image du monde* est intéressante, parce qu'elle permet d'observer l'évolution des pratiques en comparant un même texte imprimé par des libraires-imprimeurs appartenant à une même famille (Jean Janot était en effet le gendre de Jean Trepperel). L'extrait dépouillé correspond exactement au passage annoté dans *im1495*, ce qui nous a permis de mettre en évidence les changements dans l'usage de la ponctuation. Dans notre corpus, cet extrait porte l'identifiant *im1522*.

La date précise de la parution de cette nouvelle édition est inconnue, mais des éléments extérieurs permettent de la situer dans les années 1521-1522 : soit avant, soit peu après la mort de Jean Janot, dont l'activité a été reprise par sa veuve.

Notre transcription a été effectuée à partir de la reproduction disponible dans la bibliothèque numérique Gallica.

Le premier constat est que le taux de ponctuation monte nettement dans cette nouvelle édition : 6,6% (contre 4,3% sur le même passage dans *im1495*), et cette augmentation concerne surtout la ponctuation faible (27 occurrences dans *im1522* contre 16 dans *im1495*), tandis que la ponctuation forte progresse plus légèrement (11 occurrences contre 9).

Les fréquences relatives des marques sont plus équilibrées et une tendance à l'usage spécialisé se dessine. La marque de ponctuation dominante dans ce texte est la barre oblique, mais cette dominance est moins marquée que celle du point dans *im1495* (60% pour la barre oblique dans *im1522* contre 76% pour le point dans *im1495*). La barre oblique est utilisée essentiellement dans la ponctuation faible (39 occurrences sur 46), tandis que le point est « réservé » à la ponctuation forte (c'est le cas des 12 occurrences relevées). Le deux-points est utilisé exclusivement dans la ponctuation faible (16 occurrences). L'usage de la majuscule seule est nettement moins important dans *im1522* que dans *im1495* (5% des occurrences des marques de ponctuation dans *im1522* contre 17% dans *im1495*).

L'analyse de l'emploi des marques selon les types de frontières ponctuables permet de constater que le changement le plus significatif concerne les frontières de propositions autonomes : 74% de ces frontières sont ponctuées (contre 50% seulement dans *im1495*). De plus, le taux de la ponctuation forte reste stable, tandis que celui de la ponctuation faible passe du simple au double dans cette position.

En comparant le traitement des frontières de ce type au cas par cas dans ces deux éditions anciennes, nous avons obtenu les résultats suivants (par ordre de fréquence) :

— une ponctuation faible est ajoutée dans 11 cas ;
— une ponctuation forte ou faible est maintenue dans 10 cas ;
— l'absence de la ponctuation est maintenue dans 6 cas ;
— une ponctuation faible est « renforcée » dans 2 cas ;
— une ponctuation forte est « affaiblie » dans 3 cas ;
— une ponctuation forte est ajoutée dans 2 cas ;
— une ponctuation faible est supprimée dans 1 cas.

On peut constater tout d'abord une certaine stabilité : la présence ou l'absence d'une marque est maintenue dans 16 cas (ou dans 21, si on compte aussi les cas où la marque est maintenue mais change de force).

Les limites de propositions ayant des éléments communs sont ponctuées dans 4 cas sur 16 dans *im1522* (contre 2 occurrences ponctuées seulement dans cette position dans *im1495*). Le nombre d'occurrences dont nous disposons est trop faible pour juger si l'augmentation de la fréquence de la ponctuation est significative de ce type de frontière.

Les deux occurrences où la ponctuation a été ajoutée présentent toutes les deux une particularité intéressante : dans *im1495* une marque de ponctuation dans une position « atypique » (en dehors des « frontières ponctuables » habituelles) est employée dans le même passage, à quelques mots de distance :

> il scet toutes les choses qui furent oncques qui sont [> :] et qui seront [. >] aussi bien loing comme pres . (*im1495*, f° 2 r° et *im1522*, f° 8) ;

> ou aultrement ne seroit il pas dieu s'il ne scauoyt [> /] et voit [. >] tout ce qui a este est et sera (*im1495*, f° 2 r° et *im1522*, f° 8 r°).

En lisant ces exemples, on a l'impression que les marques de ponctuation « aberrantes » de *im1495* ont été déplacées vers une frontière plus « convenable » dans *im1522*. On peut alors supposer que le compositeur de 1522 travaillait à partir de la version de

1495, en corrigeant ses erreurs typographiques apparentes. Bien entendu, une analyse approfondie d'échantillons plus importants (voire de la totalité des textes) serait nécessaire pour pouvoir confirmer cette hypothèse.

La frontière entre une proposition principale et sa subordonnée est ponctuée dans un seul cas sur 33. Les syntagmes coordonnés à l'intérieur d'une proposition sont aussi rarement ponctués. Sur 40 frontières de ce type seules trois portent une marque de ponctuation (toujours faible). Il s'agit chaque fois d'une barre oblique séparant deux paires de termes coordonnés avec *et* ou *ne*. La ponctuation permet dans ce cas de représenter la hiérarchie des relations entre les éléments coordonnés. Dans *im1495*, aucune ponctuation n'est utilisée dans ces passages. Aucune ponctuation aux frontières de syntagmes particuliers n'a été relevée dans l'extrait étudié.

De façon générale, la ponctuation dans *im1522* est assez proche de celle de la plupart des manuscrits du XVe siècle. Dans certains de ses aspects (comme la dominance d'une seule marque utilisée à la fois pour la ponctuation faible et forte) elle est plus conservatrice que celle de *artu1488*. Cependant, par rapport à l'édition du même texte réalisée un quart de siècle auparavant par un imprimeur de la même famille (*im1495*) elle présente une nette évolution : les marques sont plus variées et plus « spécialisées », les limites de propositions autonomes sont plus régulièrement ponctuées, les marques de ponctuation à des frontières « atypiques » disparaissent.

Pratique de la ponctuation dans le traité de Dolet

Il nous a paru intéressant d'appliquer au texte de Dolet la même méthode d'analyse de l'emploi de la ponctuation qu'à notre corpus de transcriptions de manuscrits et d'incunables, afin de vérifier si la

rupture dans la pratique est aussi importante qu'elle le parait en théorie. Nous avons cependant choisi un extrait du traité sur l'art de la traduction (et non du traité sur la ponctuation), afin d'éviter le biais lié aux emplois métalinguistiques des marques de ponctuation.

L'extrait dépouillé se situe aux pages 12 à 14 du livre et comprend 613 occurrences-mots. Il a été transcrit à partir du facsimilé numérisé accessible dans la bibliothèque numérique Gallica.

Le taux de ponctuation dans l'extrait dépouillé atteint les 17,8% et dépasse ainsi non seulement le taux le plus élevé enregistré dans les manuscrits et incunables de notre corpus, mais aussi le taux moyen de la ponctuation modernisée utilisée dans les éditions critiques.

Le passage dépouillé présente l'usage des marques de ponctuation suivantes (par ordre de fréquence) :

— virgule : 66 occurrences, toujours ponctuation faible ;
— point : 18 occurrences, toujours ponctuation forte ;
— deux-points (« comma ») : 12 occurrences, toujours ponctuation faible ;
— parenthèses : 5 paires d'occurrences ;
— point d'interrogation : 3 occurrences, dont 2 dans la ponctuation forte et une faible.

Le passage analysé ne contient aucune occurrence du « point admiratif » décrit dans le traité de Dolet.

Le passage analysé ne contient pas de discours direct attribué à des instances énonciatives autres que l'auteur, mais le traité entier étant construit comme un discours à la première personne adressé au lecteur, il utilise un certain nombre d'incises comme dans l'exemple suivant :

> Quant à la difference (dy ie) de ces dictions animus , et anima , il ne s'i fault poinct arrester : (p. 12).

Conformément à la règle énoncée dans le traité, ces incises sont ponctuées à l'aide d'une paire de parenthèses. Bien entendu, ces incises « sans discours direct » ne sont pas utilisées pour indiquer le locuteur, mais elles jouent le rôle d'une remarque ou d'une précision. Ces remarques, toujours ponctuées par des parenthèses, peuvent avoir une structure plus complexe et contenir à l'intérieur des marques de ponctuation syntaxique et énonciative (comme le point d'interrogation). Du point de vue strictement formel, ces remarques peuvent entretenir des relations syntaxiques différentes avec les structures « de base » : dans un cas il s'agit d'une subordonnée relative introduite par lequel, dans un autre, c'est une apostrophe (sous forme d'un pronom personnel avec une relative) :

> Dy moy (toy qui entends Latin) estoit il possible de bien traduire ce passage, sans une grande intelligence du sens de Ciceron ? (p. 12).

On voit donc que dans tous ces cas le choix de la ponctuation est déterminé par la sémantique (voire la pragmatique) plutôt que par la pure syntaxe.

Les limites de propositions autonomes sont toujours ponctuées, et il s'agit de la ponctuation forte dans 19 cas sur 24. En cas de ponctuation faible, la marque utilisée est toujours le deux-points, une marque plus forte que la virgule dans la théorie de Dolet. Sur les 5 occurrences relevées dans le passage dépouillé, deux concernent des propositions introduites par *car*, et deux par *mais*, des connecteurs qui marquent un lien logique fort. Le connecteur *car* peut toutefois être associé à une ponctuation forte si la proposition qu'il introduit entre dans une structure syntaxique complexe avec des propositions subordonnées, incidentes, etc.

L'analyse des périodes graphiques (segments textuels délimités par des ponctuations fortes, dont Dolet parle longuement dans son traité sur la ponctuation) dans notre extrait montre que leur longueur est malgré tout assez variable : elle va de 10 à 52 mots

avec une moyenne de 28 mots environ. Les longues périodes (de plus de 40 mots) contiennent habituellement des incidentes entre parenthèses qui permettent sans doute d'introduire une « pause respiratoire ». Le principe de ne pas introduire dans une période plus de trois propositions autonomes (séparées par des deux-points) est en général respecté dans le passage analysé, même si nous avons relevé une exception en quatre parties :

> Et est certain, que animus est dict de anima : et que anima est l'organe de animus : comme si tu uoulois dire la uertu, et instruments uitaulx estre origine de l'esprit : et celuy esprit estre ung effect de ladicte uertu uitale. (p. 12).

Les propositions ayant des éléments communs sont toujours séparées par une ponctuation faible : dans 2 cas, par un deux-points et dans 4 cas par une virgule. Le nombre d'occurrences dont nous disposons est trop bas pour pouvoir dégager les facteurs qui jouent dans le choix entre ces deux marques, mais on peut supposer que la présence d'une occurrence du deux-points dans le contexte de gauche favorise le choix de la virgule, ce qui permet à l'auteur de respecter formellement la « règle des trois membres ».

Les limites entre les propositions principales et subordonnées sont ponctuées dans la majorité des cas : sur un total de 48 occurrences 1 porte une ponctuation forte, 40 une ponctuation faible et 7 occurrences seulement ne sont pas ponctuées.

La seule occurrence de la ponctuation forte concerne une relative introduite par le pronom *lequel* suivi immédiatement de la conjonction si introduisant une subordonnée circonstancielle. On peut dire à propos de cet exemple que la relation de subordination des relatives en *lequel* est moins forte que celle des relatives en *que* et *qui*, certains chercheurs parlant dans ces cas de juxtaposition plutôt que de subordination.

L'absence de ponctuation entre les principales et les subordonnées semble être limitée à deux cas de figure : les frontières de propositions infinitives et participiales d'une part et

les subordonnées placées immédiatement après le premier mot d'une principale, comme c'est le cas de la conditionnelle *si ung homme*... dans l'exemple suivant :

> Cuydes tu, que si ung homme n'est parfaict en la langue Latine, et Francoyse, il puisse bien traduire en Francoys quelcque oraison de Ciceron ? (p. 12).

En ce qui concerne les propositions infinitives et participiales, celles-ci peuvent parfois être ponctuées, mais la pratique est moins systématique que dans le cas de propositions comportant des verbes conjugués. L'usage de la préposition *sans* favorise sans doute l'apparition d'une ponctuation, même lorsqu'elle sert à introduire des syntagmes non propositionnels (*cf.* un exemple plus bas).

Les syntagmes coordonnés et juxtaposés sont ponctués d'une façon très régulière (qu'ils soient ou non introduits par une conjonction de coordination) : la totalité des 25 occurrences de ce type de frontière sont marquées par une virgule. On trouve une marque plus forte (le deux-points) dans un cas, où le premier des compléments coordonnés contient une relative et où la coordination porte le sens de complémentation (présence du connecteur *aussi*) :

> Lesquelles si le traducteur ignore, il faict tort à l'autheur, qu'il traduict : et aussi à la langue, en laquelle il le tourne (p. 13).

Pour les frontières de ce type, Dolet adopte donc une approche strictement formelle, sans chercher à distinguer les différents types de coordination et de juxtaposition.

Les syntagmes particuliers à l'intérieur d'une proposition ne sont que très rarement ponctués : 4 occurrences seulement dans l'extrait dépouillé. Deux de ces occurrences concernent une remarque placée entre parenthèses qui est, du point de vue syntaxique, une apposition du complément d'objet :

> S'il aduient doncques, que tu traduises quelcque Liure Latin en ycelles (mesmement en la Francoyse) il te fault garder d'usurper mots trop approchans du Latin (p. 14).

Comme nous l'avons déjà remarqué, l'usage des parenthèses chez Dolet est avant tout dicté par la sémantique, et le rôle formel des éléments qu'elles entourent dans la structure syntaxique a peu d'importance.

Nous avons par ailleurs une occurrence de la virgule devant un complément circonstanciel introduit par la préposition *sans*, qui semble, comme nous l'avons déjà indiqué, favoriser l'emploi de la ponctuation :

> estoit il possible de bien traduire ce passage, sans une grande intelligence du sens de Ciceron ? (p. 12).

La dernière occurrence d'une ponctuation devant un syntagme particulier se justifie aussi aisément : il s'agit d'une virgule devant un complément de comparatif introduit par *que* :

> Tu te garderas diligem^ment[1] de ce uice : qui ne demonstre aultre chose, que l'ignorance du traducteur. (p. 13).

Comme dans l'exemple précédent, la conjonction *que* (habituellement utilisée pour introduire des complétives) peut à elle seule « provoquer » l'apparition d'une ponctuation. Il est également possible que Dolet ait considéré ce type de complément comme une petite proposition.

Notre brève analyse de la pratique de la ponctuation chez Dolet montre qu'il attache effectivement beaucoup d'attention à l'usage de ces marques et applique scrupuleusement les principes qu'il a lui-même formulés, même si on peut parfois constater de légers écarts (notamment par rapport à la règle « des trois membres »).

---

[1] L'accent circonflexe est utilisé par Dolet pour noter la syncope de la voyelle *e*.

Selon les types de frontières, la motivation de l'emploi d'une marque peut être avant tout formelle (comme dans le cas de la coordination ou de l'usage de certains connecteurs) ou sémantique (comme dans le cas des parenthèses). Quoi qu'il en soit, la ponctuation de Dolet se distingue très fortement par son rationalisme des pratiques partiellement « impressionnistes » caractéristiques des manuscrits médiévaux et des premiers imprimés. A certains égards, la ponctuation de Dolet est plus rationnelle (voire plus « mécanique ») que celle que la littérature normative recommande pour le français contemporain.

Conclusion

En synthétisant les observations présentées ci-dessus, nous pouvons conclure que l'introduction de l'imprimerie a joué un rôle important dans la normalisation des pratiques de la ponctuation médiévale. Le fait que le deuxième livre imprimé en France contenait un traité de ponctuation est marquant, même si les recommandations de ce traité sont loin d'être suivies par tous les imprimeurs. La comparaison entre deux éditions de *L'Image du monde* séparées d'un quart de siècle témoigne d'un certain effort de diversification et de « régularisation » de la ponctuation. Le traité d'E. Dolet (1540) développe sur le plan « théorique » les postulats de ses prédécesseurs, mais constitue une véritable rupture dans la pratique par rapport aux manuscrits médiévaux et aux imprimés antérieurs.

Références bibliographiques

BELTRAN, Evencio, « Un traité inconnu de Guillaume Fichet sur la ponctuation », *Scriptorium,* vol. 39, n° 2, 1985, p. 284-291.

HUBERT, Marcel, « Corpus stigmatologicum minus », *Bulletin du Cange, Archivum latinitatis Medii Ævi,* n° 37, 1970, p. 5-171.

LAVRENTIEV, Alexei, « Pour une méthodologie d'étude de la ponctuation médiévale basée sur une approche typologique », in *Études sur le changement linguistique en français, Communications du colloque « Diachro 2 »,* Paris, ENS, 15-17 janvier 2004, édit. B. Combettes et Ch. Marchello-Nizia, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2007, p. 191-204.

LAVRENTIEV, Alexei, *Tendances de la ponctuation dans les manuscrits et incunables français en prose, du XIIIe au XVe siècle (thèse non publiée)*, Lyon, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines, 2009.

ÖHLUND-RAMBAUD, Stéphanie, « L'atelier de Jean Trepperel, imprimeur-libraire parisien (1492-1511) », in *Patrons, authors and workshop,* édit. G. Croenen et P. Ainsworth, Louvain, Paris, Dudley (Mass.), Peeters, 2006, p. 123-141.

OUY, Gilbert, « Orthographe et ponctuation dans les premiers manuscrits autographes des humanistes français des XIVe et XVe siècles », in *Grafia e interpunzione del latino nel medioevo, Seminare internazionale, Roma, 27-29 septembre 1984*, édit. A. Marierù, Roma, Edizioni dell'Ateneo, 1987, p. 167-207.

PARKES, Malcolm B. *Pause and effect: an introduction to the history of punctuation in the West*, Aldershot, Scolar Press, 1992.

TOURNIER, Claude, « Histoire des idées sur la ponctuation des débuts de l'imprimerie à nos jours », *Langue française,* n° 45, 1980, p. 28-40.

VEYRIN-FORRER, Jeanne, *La Lettre et le texte, Trente années de recherches sur l'histoire du livre*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1987.

LAVRENTIEV Alexei
UMR ICAR – CNRS / Université de Lyon